

Barème TTC d'honoraires des Ventes

jusqu'à 149 999 € prix net vendeur 7%

- vente de 150 000 € à 299 999 € prix net vendeur 6%

- A partir de 300 000 € prix net vendeur 5 %

- Fonds de commerces, murs commerciaux, garages : 10% TTC

Nos honoraires sont à la charge du vendeur ou acquéreur selon mention inscrite sur le mandat de vente. Il pourront être modifiés exclusivement à la baisse dans le cas d'un accompagnement par notre agence.

* T.V.A. : 20%

AVIS DE VALEUR :

- Gratuit pour la mise en vente du bien
- Consultations, études et écrits : entre 50€ et 150€ TTC.

MÉDIATION DE LA CONSOMMATION – RÉGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

Pour tout litige le médiateur de l'agence est ANM CONSO situé 2 RUE DE COLMAR 93400 VINCENNES

Mail: contact@anm-mediation.com

Barème TTC d'honoraires des Locations

LOCATION :

- Prestations de visites, constitution dossier et rédaction du bail : 10€ / M² pour chaque partie
- État des lieux : 3€ / M² pour chaque partie

LOCATION SAISONNIÈRE :

- Honoraires: 25% TTC du loyer à la charge du propriétaire.

BAIL COMMERCIAL :

- Honoraires : 10% TTC sur le loyer des 3 premières années à la charge du locataire uniquement.
- Reconduction du bail : 1% TTC sur le loyer des 3 premières années, avec un minimum de 180€ TTC à la charge du locataire uniquement.

Barème TTC d'honoraires de la GESTION :

- Entre 6% et 9,60% TTC selon dossier.
- Garantie Loyers Impayés (G.L.I.): 3.5% TTC